

Charte de la grappe EcoConstr'Huy

La grappe EcoConstr'Huy est un réseau de professionnels de l'Eco-construction actifs dans la région de Huy et ses alentours.

Initiée par le cluster Eco-construction¹, dont elle partage les valeurs, la grappe EcoConstr'Huy rassemble des acteurs de l'éco-construction comme des entrepreneurs, des architectes, des artisans, des bureaux d'étude, des producteurs ou négociants de matériaux,..... Ces professionnels choisissent de travailler de préférence localement, en apprenant à se connaître, et en misant sur les synergies favorisées par la proximité.

En Eco-construction bien sûr !

En adhérant à la présente charte,

je soussigné,

représentant l'entreprise

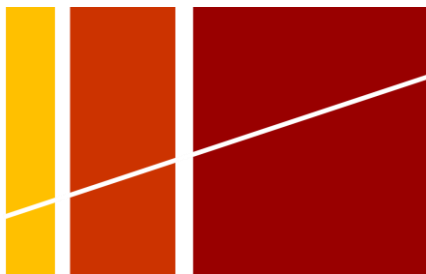
devient membre de la grappe EcoConstr'Huy et m'engage,

en mon nom et celui de mon entreprise.....

A défendre un modèle de construction et de rénovation basé sur les principes de l'écoconstruction et à faire la promotion d'un mode de construction plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire inciter au maximum à :

- utiliser des éco-matériaux non nocifs pour l'homme et son environnement, qui sont renouvelables et qui consomment peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport, leur mise en œuvre et leur destruction ou recyclage ;
- prendre en compte la globalité des travaux, tant en nouvelle construction qu'en rénovation, afin de limiter au maximum l'empreinte environnementale et la consommation énergétique;
- intégrer les dimensions énergétiques du transport, tant des personnes que des marchandises, dans tout projet de construction ou de rénovation ;
- favoriser des choix architecturaux « durables » :
 - utiliser la lumière naturelle au maximum, intégrer les principes bioclimatiques, garantir une bonne isolation thermique de toute l'enveloppe des bâtiments, veiller à une bonne ventilation et à l'inertie thermique des constructions,...
 - utiliser des combustibles peu polluants, locaux et favoriser les énergies renouvelables,...

¹ Le cluster Eco-construction est une asbl qui a pour but de faire la promotion de l'éco-construction sur le marché de la construction en favorisant la création d'un réseau de professionnels actifs dans le domaine de l'éco-construction et l'Eco-rénovation en Wallonie. Il rassemble actuellement 245 professionnels, producteurs, négociants, entrepreneurs, artisans, architectes, bureau d'étude,.....



Charte de la grappe EcoConstr'Huy

- conseiller sur l'éclairage et les électroménagers basse consommation, prévoir un chauffage efficace et correctement dimensionné, réfléchir sur le traitement des eaux,... ;
- viser un objectif de résultat « qualité confort et santé » ;
- favoriser, dans la mesure du raisonnable, les filières locales, les circuits courts et l'emploi local ;
- veiller à une gestion responsable des déchets.

En outre, je m'engage par rapport à la **grappe EcoConstr'Huy** à :

- Participer régulièrement aux réunions et prévenir à chaque fois de ma présence ou de mon absence (environ 6 réunions par an) ;
- Manifester ma volonté d'apprendre à se connaître en échangeant sur nos expériences et à travailler ensemble lorsque l'occasion se présente ;
- Participer aux frais de gestion et de promotion de la grappe² ;
- Faire connaître le réseau et ses différents membres autour de moi ;
- Privilégier les collaborations locales et les collaborations entre les membres de la grappe ;
- Respecter les règles de l'art en matière de construction dite « durable et écologique » ;
- Respecter des bonnes pratiques en affaires, établir un climat de respect mutuel ;
- Me former et/ou me perfectionner sur les différentes techniques liées à l'écoconstruction et l'éco-rénovation ;
- Intégrer des dimensions sociales et sociétales au sein de mon entreprise.
- Avoir tous les égards requis vis-à-vis du caractère confidentiel des informations fournies et échangées et à l'obligation de garder le secret et la confidentialité de ces renseignements ;
- Respecter le rôle du coordinateur de Réseau et le rôle des différents membres de la grappe.
- Agir en toute bonne foi, dans le respect de la Charte ou des bons usages et ce dans l'intérêt général du réseau ;
- Informer les membres de la grappe de mon départ en leur adressant un e-mail, le cas échéant.

Signature :

Nom, Prénom :

Pour la société :

Date :

² 2015 : cotisation 50 € par an ou 150 € pour les membres fondateurs (valable 3 ans) pour couvrir les premiers frais (site internet, etc.). Les membres se donnent le droit de redéfinir ce montant tous les ans afin de maintenir le budget à l'équilibre.